



MAIRIE DE HOUX (Eure et Loir)

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 AVRIL 2021

L'an 2021 et le 9 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de BRIAR Victor Franck Maire

M. BRIAR Victor Franck, Maire, Mmes : BERNARD Evelyne, GUILY Muriel, TALON Anna-Maria, TORCHON Elodie, MM : BINOIS Cyril, CHIBOIS Hervé, FOUQUET Jean-Luc, LAPEYRONIE Bernard, PERROTIN Morgan, ROGER Philippe, ROUFFORT Patrick

Absent(s) : Mme LEFRANC Nathalie, M. DELRIEUX Benoît

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MARTAUD Philippe à M. PERROTIN Morgan

Invité(s) : Mmes : BEGUE Angélique, LOPES Thérèse

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 12

Date de la convocation : 02/04/2021

Date d'affichage : 02/04/2021

Secrétaire de séance : Mme TALON Anna-Maria

2021/011 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ANNÉE 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	2020	452 804.88 €
DEPENSES	2020	522 208.39 €
RESULTAT	31/12/2020	- 69 403.51 €
RESULTAT	2019 reporté	82 441.24 €

RESULTAT Excédentaire 13 037.73 €

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	2020	46 654.11 €
----------	------	-------------

DEPENSES	2020	86 657.07 €
RESULTAT	31/12/2020	- 40 002.96 €
Excédent 2019 d'investissement reporté		- 123 755.70 €

RESULTAT Excédentaire 83 752.74 €

Après s'être fait présenter l'ensemble des éléments comptables de l'année 2020 ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulièrement et suffisamment justifiées ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- APPROUVE le compte de gestion du Trésorier Municipal de l'exercice 2020

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

2021/012 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNÉE 2020

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable et adopté précédemment, Monsieur le Maire indique que le compte administratif 2020 fait apparaître :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	2020	452 804.88 €
DEPENSES	2020	522 208.39 €
RESULTAT	31/12/2020	- 69 403.51 €
RESULTAT 2019 reporté		82 441.24 €

RESULTAT Excédentaire 13 037.73 €

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	2020	46 654.11 €
DEPENSES	2020	86 657.07 €
RESULTAT	31/12/2020	- 40 002.96 €
Excédent 2019 d'investissement reporté		- 123 755.70 €

RESULTAT Excédentaire 83 752.74 €

Le Maire ne prenant pas part au vote et ayant quitté la salle, M Cyril BINOIS ayant pris temporairement la présidence,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2020

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 1)

2021/013 AFFECTATION DES RÉSULTATS ANNÉE 2020

Vu le compte de gestion du receveur et le compte administratif 2020 précédemment adoptés,

Vu les résultats communaux dégagés comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

EXCEDENT DE CLOTURE + 13 037.73 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

EXCEDENT DE COLTURE + 83 752.74 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat Excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

+13 037.73 € au compte Excédent de fonctionnement capitalisé R1068

DECIDE d'affecter le résultat Excédentaire de la section d'investissement comme suit :

+83 752.74 € au compte Report d'investissement R001

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

2021/014 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2021

Monsieur le Maire présente les premières demandes de subventions déposées par certaines associations pour l'exercice 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accord les subventions aux associations suivantes :

- CCAS : 4.000 €
- CPCF : 2.000 €
- Actions et récréations : 400 €
- Coopérative de l'école Primaire de Houx : 400 €
- Coopérative de l'école maternelle de Gas : 300 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer les -dites subventions

Précise que les crédits sont prévus au BP 2021

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 2)

2021/015 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION SUR LES MÉNAGES ANNÉE 2021

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2312-1, L.2331-3 et suivants

Vu la Loi N°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le Code Général des Impôts et notamment des articles 1636 B sexies et 1636 B septies

Vu la Loi des Finances 2010 relative à la réforme de la Taxe Professionnelle

Vu la Loi des finances 2011 relative à l'application de la réforme sur la Taxe Professionnelle

Vu la Loi des Finances 2013 et 2014

Vu l'état N° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2021,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Fixe comme suit les taux des taxes de fiscalité directe locale au titre de 2021

Désignation	Taux 2021
Taxe foncière bâti	47.12
Taxe foncière non bâti	35.00
Taux de CFE ex TP	NEANT

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

2021/016 VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNÉE 2021

Monsieur le Maire expose le Budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement **464 875.66 €**

Section d'investissement **218 937.31 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide d'adopter le budget primitif 2021 tel que présenté

Section de fonctionnement votée par chapitres et équilibrée en dépenses et recettes à la somme de **464 875.66 €**

Section d'investissement votée par chapitre et équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de **218 937.31 €**

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu :

Plusieurs points de dépenses ont été abordés :

Changement de la chaudière de la salle socioculturelle (environ 4 000€).
=>un devis de réparation a été demandé.

2000€ pour les travaux au niveau des sanitaires extérieurs (école).
=>les subventions ont été obtenues sur 2020 et il faut les utiliser jusqu'en 2021.
=>Reste à charge commune 1 400€.

*4 000€ réparation logement val de voise=> validé

*3 000€ pour électricité sur disjoncteur pour le marché=> validé

*2 000€ panneaux radars

*Aménagement aire de jeux 9 500€ (fond de concours de 4 000€ de Chartres Métropole).

A noter que toutes ces dépenses pour lesquelles des fonds de concours ou subventions ont été demandés, seront effectués uniquement si nous obtenons les subventions nécessaires aux travaux.

La séance est levée à 22h30

Le Maire,